



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Avis d'Environnement Canada

Environnement Canada désire informer le public que la Réserve nationale de faune (RNF) des îles de la Paix, un archipel situé dans les municipalités de Beauharnois et de Léry, est un territoire protégé non accessible au public. Depuis sa création en 1977, la RNF a pour but de protéger la faune et ses habitats notamment ceux des oiseaux migrateurs et des espèces en péril présentes sur ce territoire. Ce territoire comprend aussi un Refuge d'oiseaux migrateurs où il est interdit spécifiquement de chasser, de prendre, de blesser, de détruire ou de molester les oiseaux migrateurs, leurs nids ou leurs œufs.

Afin de protéger ce territoire, aucun accès n'est toléré du 1^{er} mai au 15 août. Le Ministère informe également les personnes de leur obligation de se conformer à certaines règles dictées par la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, la *Loi de 1994 sur la Convention sur les oiseaux migrateurs* et les règlements qui en découlent. Toute personne qui omet de se conformer à ces règles ou aux lois en vigueur est passible d'une amende et de poursuites.

À moins de détenir un permis à cet égard, délivré par le ministre, il est notamment **interdit** à quiconque se trouve sur ce territoire :

- de chasser ou de pêcher;
- de détruire ou d'enlever un végétal;
- de laisser un animal domestique en liberté;
- de nager, de pique-niquer, de camper, de se livrer à toute autre activité récréative ou d'allumer un feu;
- d'utiliser tout moyen de transport;
- de jeter ou de laisser des débris.

Pour obtenir l'information complète concernant l'ensemble de la réglementation applicable, veuillez consulter la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, le *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, la *Loi de 1994 sur la Convention sur les oiseaux migrateurs*, le *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs*, et la *Loi sur les espèces en péril* au : www.ec.gc.ca

Pour formuler une plainte ou dénoncer des actes illégaux, veuillez communiquer avec Environnement Canada par téléphone au 1-800-668-6767 ou par courriel à enviro@info.ec.gc.ca

Rien dans le présent avis ne porte atteinte aux droits ancestraux ni à ceux issus de traités autochtones.

Notice from Environment Canada

Environment Canada would like to inform the public that the Îles de la Paix National Wildlife Area (NWA)—an archipelago in the municipalities of Beauharnois and Léry—is a protected area closed to the public. Since its creation in 1977, the NWA has been protecting wildlife and habitats, particularly those of migratory birds and species at risk. This area also includes a Migratory Bird Sanctuary, where it is specifically prohibited to hunt, take, injure, destroy or disturb migratory birds, their nests or their eggs.

To protect the area, access is strictly prohibited from May 1 to August 15. The Department is also informing the public of its obligation to follow certain rules, as dictated by the *Canada Wildlife Act*, the *1994 Migratory Birds Convention Act*, and corresponding regulations. Anyone who neglects to follow these rules or obey the laws in effect may be subject to fines and prosecution.

Without a permit issued by the Minister, it is strictly **prohibited** for anyone in the area to:

- hunt or fish;
- destroy or remove a plant;
- allow any domestic animal to run at large;
- swim, picnic, camp or carry on any other recreational activity or light a fire;
- operate any mode of transportation;
- dump or deposit any trash.

For complete information on all applicable regulations, please consult the *Canada Wildlife Act*, *Wildlife Area Regulations*, *1994 Migratory Birds Convention Act*, *Migratory Bird Regulations*, and *Species at Risk Act* at www.ec.gc.ca.

To file a complaint or report illegal activities, please contact Environment Canada by phone at 1-800-668-6767 or by email at enviro@info.ec.gc.ca.

This notice shall not be construed so as to abrogate or derogate from any Aboriginal, treaty or other rights of Aboriginal peoples.

Canada